



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 39

DELIBERATION
n° 2022 - 03 - 04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Dominique MALARY, Philippe MOREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Thomas PERROCHEAU, Jérôme MESNARD, Jocelyne PICCIONI SERVADEI.

Pouvoirs : Dominique MALARY à Laurent BOUDELIER / Philippe MOREAU à Catherine GALAND / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Nicole BOULINEAU.

Dominique SIONNEAU est désignée secrétaire de séance.

**Constitution du Groupe de Travail
« Projet Alimentaire Territorial »**

Lors du Conseil Communautaire du 20 mai 2021, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a confirmé sa volonté d'élaborer son Projet Alimentaire Territorial (PAT), et de créer un Groupe de Travail « ad hoc ».

Ce Groupe de Travail devait être initialement placé sous la co-présidence de M. Michel REMAUD, Vice-Président en charge de l'Agriculture et de la Voirie, et de Mme Kathia VIEL, Vice-Présidente déléguée à la Défense contre la mer, à l'Environnement, au Développement durable et au PCAET. Suite à la démission de M. Michel REMAUD et à l'élection de M. Thierry FAVREAU au siège de 4^{ème} Vice-Président lors du Conseil Communautaire du 2 décembre 2021, il est proposé que le Groupe de Travail PAT soit :

- présidé par Madame Kathia VIEL ;
- constitué principalement d'élus communautaires membres des Groupes de Travail Agriculture - Voiries et Défense contre la mer - Environnement - Développement durable – PCAET ;

Lors de la formation du Groupe de Travail PAT, la représentativité de l'ensemble des communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été recherchée. Néanmoins, 2 communes du territoire ne figurent pas dans la composition actuelle du Groupe de Travail : La Chaize Giraud et Notre Dame de Riez. Des élus de ces communes pourront être intégrés a posteriori.

Il est proposé de valider la composition du Groupe de Travail « Projet Alimentaire Territorial » présentée dans le tableau ci-après :

	Prénom	NOM	Mandat électif	Ville
Présidence	Kathia	VIEL	Maire	Saint Hilaire de Riez
Elus membres des deux Groupes de Travail	Marie-Thérèse	BONNEAU	3 ^{ème} adjointe	Commequiers
	Jean	BROSSARD	4 ^{ème} adjoint	Coëx
	Vincent	PIPAUD	5 ^{ème} adjoint	Saint Hilaire de Riez
	Emmanuel	RICHARD	Conseiller municipal	Saint Révérend
Elu membre du Groupe de Travail Agriculture - Voiries	Jean-Guy	BARRETEAU	Conseiller municipal	Commequiers
	Thierry	BIRON	Conseiller municipal	Brétignolles sur Mer
	Aline	BRIANCEAU	Conseillère municipale	L'Aiguillon sur Vie
	Sébastien	BURGAUD	Conseiller municipal	Givrand
	Olivier	COSTE	Conseiller municipal	Saint Gilles Croix de Vie
	Gaël	CROCHET	Conseiller municipal	Brem sur Mer
	Patrice	GUILBAUD	2 ^{ème} adjoint	Saint Maixent sur Vie
	Joël	PIERRU	Conseiller municipal	Bretignolles sur Mer
	Jean-Pierre	VRIGNON	Conseiller municipal	Landevieille
Elus membres du Groupe de Travail Défense contre la mer - Environnement - Développement durable - PCAET	Laurent	BARBEAU	1 ^{er} adjoint	Brem sur Mer
	Christine	BERNARD	4 ^{ème} adjointe	Givrand
	Sonia	CHARLOS	Conseillère municipale	Commequiers
	Antoine	GASNET	6 ^{ème} adjoint	Saint Gilles Croix de Vie
	Guyène	GUILBAUD	3 ^{ème} adjointe	Saint Maixent sur Vie
	Aline	JOUBERT	Conseillère municipale	Le Fenouiller

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,
Vu le règlement intérieur du Bureau Communautaire,
Vu la délibération n° 2021 4 01 du 20 mai 2021 portant Projet Alimentaire Territorial (PAT) : lancement du diagnostic et sollicitation de subventions,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 mars 2022,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver la composition du Groupe de Travail Projet Alimentaire Territorial (PAT), comme présenté au rapport.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 AVR. 2022
- de l'affichage le : 13 AVR. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 13 AVR. 2022

Givrand, le 12 avril 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr